



SÉANCE DU 23 JUIN 2016 – 20H.30

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme BUHANNIC Hélène, Mme SIMON Catherine et M. DUCHESNE Laurent.
Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

➤ RECHERCHE MÉDECIN :

Le Conseil a validé la réalisation d'un film dans le cadre de la recherche d'un médecin – coût : 1.750 € T.T.C.

➤ SITE INTERNET :

Accord du Conseil pour contrat d'hébergement et de maintenance du nouveau site internet au coût de 61,50 € T.T.C. mensuel.

➤ CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Approbation de la démarche par le Conseil. La Commune a été présentée au niveau départemental par le jury communautaire.

➤ RÉNOVATION SALLE DU CONSEIL :

Validation par le Conseil du choix des entreprises pour un coût d'opération de 12.000€ T.T.C. Réalisation des travaux en septembre prochain.

➤ NUMÉROTATION QUARTIERS :

Le quartier de Kerstridic sera numéroté afin de faciliter la distribution du courrier et la recherche des services de secours.

➤ DOSSIER D'ÉLEVAGE :

Le dossier d'extension de l'élevage porcin de la Sarl de la Vallée ne concernant pas le territoire de la Commune, le Conseil a décidé de n'émettre aucun avis.

➤ QUARTIER DE ROZ AR LANN :

Quelques aménagements sommaires seront effectués sur la voie du quartier de Roz Ar Lann afin d'améliorer la sécurité.

➤ CITÉ DE KERMARIA :

Le Maire est mandaté pour signer les actes à intervenir afin de régulariser les échanges de terrains suite à l'aménagement de ce quartier.

➤ PARKING DE L'ÉCOLE :

Les travaux de réaménagement de la place débiteront le 11 juillet. La voie de derrière la salle de sports sera mise en sens unique (vers le sud) pour la rentrée.

➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Une convention de gestion de la bibliothèque municipale sera passée avec l'association « Trésor des Livres » qui aura pour mission de promouvoir la lecture sur la Commune. Le Conseil a décidé en faveur de la gratuité du service à l'école primaire.

➤ CONVENTION AVEC L'ULAMIR DU GOYEN :

Une nouvelle convention d'objectifs sera signée avec l'Ulamir du Goyen portant sur le fonctionnement de la structure et les actions, relais assistantes maternelles (RAM) et centre de loisirs, organisées sur la Commune. Une convention similaire sera passée avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des financements.

➤ ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS :

Le Conseil a attribué les nouvelles subventions suivantes :

- les pongistes bigoudens – Pouldreuzic= 15 €
- le groupe des Bruyères – Beuzec Cap Sizun = 15 €
- association les Bigoud'elles « 4L Trophy » = 100 €

➤ CUISINE SALLE POLYVALENTE :

Le Conseil a validé les attributions de travaux dans le cadre de la réfection de la cuisine de la salle polyvalente. Coût de l'opération estimé à 7.700 € T.T.C.

➤ TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Conseil a accepté la proposition de garantie du revêtement de la rue de la maison de retraite proposée par la SA LE ROUX.

Les travaux de voirie 2016 sont en commande suivant le marché à bons de commande, à savoir le chemin de Quedren, les trottoirs du Hameau des Genêts et la voie de Poul Ar Marquis.

➤ TRAVAUX CAMPANAIRES :

Suite à une surtension due à un orage, des travaux sur l'installation des cloches de l'église seront engagés pour un montant de 2.489,96 €.

➤ ACCESSIBILITÉ :

Des travaux d'adaptation des stationnements PMR (personnes à mobilité réduite) de la salle de sports seront engagés dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des locaux publics.

Un dossier au titre des amendes de police a été déposé au Conseil Départemental.

➤ TRAVAUX AU STADE :

L'engazonnement de la piste a été exécuté. Un essai de placage pré-cultivé sera fait dans les buts du terrain principal.

➤ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

Transfert d'un crédit de 32.000 € de l'article 2315 à l'article 2041582 (fonds de concours pour la mise en souterrain de l'éclairage public).

➤ AIRE DE JEUX :

Suite à une consultation, la fourniture de jeux est confiée à la société MECO de Coray pour un montant de 11.186 € T.T.C.

➤ PLATEAU MULTISPORTS :

A la suite d'une consultation pour la fourniture des équipements d'un plateau sportif, le Maire est autorisé à signer le marché après négociation avec les entreprises les mieux placées – coût de l'ordre de 39.000 € T.T.C.

Le sol enrobé nécessaire à cette structure sera réalisé dans le cadre du marché de travaux de voirie.

Une subvention de 10% du montant de l'opération a été acquise dans le cadre du contrat de territoire auprès du Conseil Départemental.

➤ CONTENTIEUX :

Le Maire est mandaté à défendre la Commune dans le cadre d'une procédure en appel dans le contentieux VIGOUROUX à Poul Ar Marquis.

➤ EMPLOI SAISONNIER :

Une étudiante sera employée à l'accueil de la Mairie durant le mois de juillet.

➤ PRIMAIRES PRÉSIDENTIELLES :

Le Conseil accepte la mise à disposition des partis politiques qui le souhaitent des locaux et matériel électoral pour l'organisation d'élections de primaires en vue des Présidentielles.
